



AVIS DU CESER SUR LE BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Éditorial du Président

Préserver la cohésion et les investissements !



Au vu de la situation financière délicate de la France et des incertitudes sur sa trajectoire économique et sociale, de cette période de défis sans précédent, le Conseil régional d'Occitanie a présenté un projet de budget primitif de 3,554 Mds€, prudent mais volontariste et qui n'obère pas l'avenir, restant offensif pour relancer la croissance et répondre aux attentes des habitants, améliorer le quotidien de chacun.

La collectivité régionale s'engage ainsi à soutenir l'activité et l'emploi, à améliorer le pouvoir d'achat des familles, à promouvoir la justice sociale et à accompagner la transition écologique.

Priorités que partage le CESER, pour cette région qui combine de manière paradoxale l'excellence avec ses filières comme l'aéronautique et le spatial, l'agriculture et l'agro-alimentaire, le numérique, la santé... et des taux de chômage et de pauvreté parmi les plus élevés de France. C'est pourquoi nous avons mis en avant trois enjeux prioritaires : le soutien au tissu associatif local, l'urgence climatique et la lutte contre la précarité et la pauvreté. Ce sont là des domaines où nous devons redoubler d'efforts.

La baisse des recettes et le manque d'autonomie fiscale fragilisent le financement de bon nombre de projets indispensables. Les associations qui jouent un rôle fondamental pour accompagner les publics les plus fragiles, au service de la solidarité, de la cohésion sociale, de l'animation et de la redynamisation de nos territoires urbains et ruraux sont directement impactées par les restrictions annoncées par l'ensemble des collectivités territoriales et de l'État. Aussi, le CESER appelle à une coordination des financeurs dans le cadre d'une instance dédiée. Il faut éviter l'accroissement de la fracture territoriale !

Évaluation des politiques publiques territoriales et analyse prospective des besoins doivent nous permettre de répondre de manière plus efficace aux situations des territoires et de la population, garantissant ainsi une utilisation optimale des ressources disponibles pour maximiser l'impact positif sur la région. Par ailleurs, la recherche de nouvelles recettes pour les Régions est indispensable pour défendre l'intérêt de nos territoires, garantir leur attractivité, maintenir un cadre de vie de qualité.

Nous avons la chance de vivre dans une région riche de ses diversités et de ses potentialités. Ensemble, faisons en sorte que cette richesse profite à tous. Sachons nous rassembler sur l'essentiel pour affronter les défis de notre région et de notre pays...chacun doit prendre sa part. C'est le rôle du CESER, 2^e assemblée régionale, dans sa mission d'éclaireur que lui a confiée la loi.

Jean-Louis CHAUZY

Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



Karen SERRES
Présidente de la Commission
Finances - Politiques
contractuelles - Fonds européens
- Suivi et Évaluation des politiques
publiques



Nathalie CASALE
Rapporteuse

**Synthèse de l'Avis voté le 11 février 2025 et préparé par la Commission
Finances - Politiques contractuelles - Fonds européens - Suivi et Évaluation des politiques publiques**

Un contexte budgétaire contraint pour un avenir obscurci

Cette année plus que jamais, et sûrement pour quelques années encore, le contexte budgétaire est incertain et préoccupant avec un gouvernement qui cherche encore sa légitimité et sa stabilité. Il est vrai que depuis 50 ans, le budget de l'État est déficitaire, mais cette année les collectivités territoriales vont devoir être mises davantage à contribution pour permettre à l'État de réduire le déficit public et répondre aux exigences de Bruxelles. En effet, d'après le rapport de l'Insee du 27 septembre 2024, la dette publique s'élève à 3 228,4 milliards d'euros, soit 112 % du Produit Intérieur Brut français.

Un budget volontariste malgré l'austérité macro-économique

Dans ce contexte budgétaire français, **le Conseil régional déclare préserver un Budget primitif (BP) 2025 « volontariste » de 3,554 Milliards €**, visant à soutenir l'activité et l'emploi, le pouvoir d'achat des familles, favoriser la justice sociale et accompagner la transition écologique.

Le BP 2025 reste donc stable en valeur par rapport au BP 2024 qui lui aussi affichait 3,2 milliards € de recettes hors emprunt, et ce malgré l'impact financier de la version initiale du Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 sur la collectivité avec un manque à gagner estimé à 140 M€.

Les enjeux prioritaires attendus par le CESER dans le BP 2025

Le CESER Occitanie a été attentif à ce que ces restrictions n'impactent pas défavorablement 3 problématiques importantes :

- **Le tissu associatif local** : les associations sont des acteurs centraux dans les aspects de la cohésion sociale ou l'animation culturelle et sportive, néanmoins leurs budgets vont être au moins diminués de 5 % sans garantie qu'ils soient réévalués à terme.
- **L'urgence climatique** : l'an passé, le CESER évoquait l'Occitanie comme un « hot spot » de biodiversité. L'objectif est de réfléchir collectivement sur la thématique de l'adaptation des modèles agricoles méditerranéens au réchauffement climatique, ainsi que sur la ressource en eau, à l'image des travaux du CESER déjà engagés avec les Conseils économiques et sociaux de l'arc méditerranéen français et espagnols.
- **La précarité et la pauvreté en Occitanie** : d'après l'Insee, une personne sur six vit sous le seuil de pauvreté en Occitanie, et la lutte contre la pauvreté doit représenter un enjeu prioritaire pour le Conseil régional (notamment envers les familles monoparentales, les femmes seules retraitées et les jeunes de moins de 30 ans).



Le CESER encourage le Conseil régional dans sa stratégie de maîtrise des dépenses et de recherche de recettes nouvelles

Sur les subventions récurrentes et de fonctionnement, le Conseil régional a tout d'abord annoncé une diminution de l'ordre de 5 % des subventions accordées à l'ensemble des partenaires, associations et organismes - à l'exception des « plus fragilisés » qui ne seront pas impactés, tout comme les organismes de lutte contre les discriminations et traitant des handicaps. Certaines dépenses d'investissement sont rééchelonnées, voire abandonnées : Regio2N, ou le transfert expérimental des routes nationales, et le projet de fusion des agences régionales.

Le volet recettes est plus restreint du fait de la marge de manœuvre limitée du Conseil régional sur cet aspect, et sa dépendance aux dotations de l'État. Le Conseil régional a donc choisi de privilégier la recherche de participation à des projets européens, dont le programme LIFE (programme européen pour l'environnement et le climat).

Le tarif des cartes grises représente le deuxième levier de financement pour le Conseil régional. L'actualisation du tarif au 1er juillet 2025 de 5€ par cheval fiscal entraînera une augmentation des recettes de l'ordre de 43M€.

Enfin, l'harmonisation tarifaire dans les transports et l'actualisation des tarifs dans le ferroviaire, combinées à la hausse de la fréquentation, devraient contribuer à augmenter les recettes, sans pour autant contrevenir à l'ambition régionale de disposer de transports dits « les moins chers de France ».

¹Panorama de la pauvreté en Occitanie : une pauvreté plus répandue, renforcée par les situations familiales
www.insee.fr (consulté le 4 février 2025)



Le CESER appelle à la vigilance sur les perspectives du Conseil régional sur sa gestion de la dette

Dans le rapport sur le débat des Orientations Budgétaires 2025, le Conseil régional réaffirme son objectif de revenir à l'encours de dette à l'horizon 2027, pour augmenter sa capacité de désendettement, et rembourser autant qu'elle emprunte. Cette ambition est réaffirmée dans le BP 2025. C'est pourquoi l'autorisation d'emprunt diminue de 6,3M€, et que le remboursement de la dette augmente de 14,8M€. Ces prévisions doivent pouvoir permettre de faire revenir la solvabilité du Conseil régional à 7,5 ans dans un premier temps, et de faire diminuer ce chiffre petit à petit. Le CESER encourage le Conseil régional à rester vigilant sur sa gestion de la dette et à l'incertitude des écarts entre les 250M€ d'emprunts « estimés » et la différence de 100M€ d'autorisation présente dans le BP, quant à la solvabilité effective.

Le CESER salue le maintien des axes prioritaires identifiés par le Conseil régional

En dépit d'une conjoncture difficile, le Conseil régional souhaite maintenir les financements et capacités d'action dans les secteurs qu'elle identifie comme des priorités. Il souhaite par exemple maintenir son offre en termes de **soutien au pouvoir d'achat sur les transports et pour la rentrée scolaire**. Il souhaite également continuer son soutien **aux entreprises les plus fragiles, à l'agriculture** notamment avec les aides à l'installation des jeunes et nouveaux agriculteurs, celles pour le développement et l'accompagnement de l'agriculture biologique et à de la viticulture. Par ailleurs, les aides territoriales seront également reconduites, s'inscrivant dans cette volonté du Conseil régional de préserver son rôle économique et répondant à un objectif de souveraineté.

Les investissements dans la transition écologique et énergétique seront également maintenus, à travers le Plan eau, le soutien aux énergies renouvelables ou aux transports décarbonés. À ce titre, le budget vert montre que les dépenses favorables à la lutte contre le réchauffement climatique sont en augmentation - 42 % pour le BP 2025 contre 37 % en 2024 - et faisant baisser d'autant les dispositions neutres. Le Conseil régional identifie les transports comme le premier pôle d'amélioration.

Enfin, le Conseil régional souhaite également maintenir ses engagements dans le domaine de la santé, en recrutant des médecins dans les centres de santé, en investissant à travers le dispositif GIP « Ma santé, Ma Région », et en maintenant les financements des organismes traitants des handicapés et luttant contre la discrimination.

Le CESER regrette le manque de clarté et d'anticipations globales liées au contexte spécifique

Le défaut de précision du document budgétaire : le CESER déplore le manque d'informations précises sur les actions sectorielles concrètes envisagées par le Conseil régional en 2025 et leur prévision de financement. Il préconise une meilleure lisibilité du BP, sur les grands projets structurants et les principales actions opérationnelles prévues sur le territoire.

La communication tardive du budget vert : le CESER salue l'ajout dans le budget vert, à compter du compte administratif 2024, du critère de préservation de la biodiversité dans cette évaluation des dépenses de la collectivité selon leur impact environnemental... mais il regrette toutefois l'envoi trop tardif du document au CESER - hors BP - qui obère chaque année la capacité du CESER à s'emparer de son contenu et à émettre un avis éclairé.

Un budget provisoire : le CESER prend acte du caractère provisoire du budget primitif présenté, qui devra être consolidé une fois que les ressources régionales auront été précisées, suite à l'adoption et à la déclinaison régionale du Projet de loi de finances 2025 de l'État.

Concernant l'évaluation des politiques territoriales : le CESER déplore l'absence d'une partie dédiée à l'évaluation des politiques territoriales régionales dans le document des orientations budgétaires, du compte administratif ou du budget primitif et l'absence d'une stratégie pluriannuelle de budgétisation et de planification de cet objectif.



LES PRÉCONISATIONS DU CESER



AdobeStock©Vladyslav Tykhonov

La nécessité de dégager de nouvelles recettes pour les collectivités

Déjà évoquée dans l'Avis du CESER sur le Budget Primitif 2024 du Conseil régional Occitanie, la question du manque de recettes des collectivités locales et spécifiquement des Régions est une nouvelle fois posée, puisque pour le Conseil régional n'a la main que sur 12 % de ses recettes.

Les recettes de la TVA et de la TICPE sont partagées avec l'État et dépendent de la conjoncture nationale. Elles représentent les deux principales ressources pour le Conseil régional, qui n'a pas prise dessus.

Contrairement à d'autres territoires, l'Occitanie accueille 40 000 personnes supplémentaires chaque année, générant des besoins en services. Le CESER regrette ainsi la décorrélation entre l'activité économique du territoire et le calcul des recettes régionales. Après la suppression de la CVAE, il déplore que la compensation soit également supprimée, et plaide pour qu'une part

de l'évolution de la TVA redistribuée - pas la totalité pour maintenir une péréquation entre les Régions - prenne en compte cette dimension territoriale.

Pallier la perte de 50 millions d'euros en 2025

Le CESER évalue la perte de budget total en 2025 à environ 50 millions d'euros, entre la diminution de l'emprunt et l'augmentation de l'autofinancement (aujourd'hui de 457M€, mais qui a connu une baisse de 44M€ entre le BP 2024 et le BP 2025), et s'interroge sur la pérennité de cette situation. De nouvelles pratiques doivent être encouragées, comme par exemple la recherche de partenaires pour les financements de projets, remboursables ou non. Le CESER est dès lors favorable à la recherche de financements dédiés aux Régions, stabilisés et garantis sur le long terme, permettant de répondre aux besoins des citoyens et des territoires.

L'évaluation des politiques publiques

Le CESER promeut toute démarche d'évaluation des politiques publiques régionales, qui, dans le contexte, apparaît indispensable pour garantir une meilleure efficacité des dépenses régionales et pour dégager des marges de manœuvre financières et politiques.

La conditionnalité sociale et environnementales des aides

Enfin, dans ce contexte de restrictions budgétaires et de nécessaire transition à opérer, le CESER salue le fait que le Conseil régional entend développer et vérifier le respect de conditionnalités sociales et environnementales aux aides qu'il attribue aux entreprises.

Avis du CESER sur toute décision modificative (DM) dès 2025

Cette année plus que jamais, le CESER demande de façon officielle à être informé et/ou associé lors des décisions modificatives (DM) sur le budget en amont de la présentation du Compte administratif (CA) afin de mieux participer aux anticipations budgétaires.

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 Av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr



www.ceser-occitanie.fr

L'intégralité de l'Avis est téléchargeable sur le site internet <http://www.ceser-occitanie.fr>
Chargée de mission : Valérie BILLAUD ■ valerie.billaud@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 92
Secrétariat : Vitrigny CAM ■ vitrigny.cam@ceser-occitanie.fr ■ +33 5 62 26 94 82